

Le mot du secrétaire

Bonjour à tous, nouveaux adhérents ou « Gépépiens » de la première heure !

Un petit rappel d'abord à ceux qui n'auraient pas renouvelé leur adhésion : si vous désirez voter pour l'AG 2011, votre réinscription doit être validée avant le 18 avril, conformément à nos statuts.

Cette année nous aurons à remplacer un membre du CA, Xavier, démissionnaire pour raison personnelle et remplacé au pied levé par Roger, qui occupe de plus la fonction de trésorier au sein du bureau. Nous ferons appel à candidatures d'ici quelques jours. David, notre président actuel, désire passer la main, là encore un appel à candidatures sera lancé.

Vous l'avez sans doute remarqué, ce début d'année a été éprouvant pour le photovoltaïque et pour tous les membres du CA et du bureau, les récents et tragiques événements japonais prouvent encore une fois que la mixité énergétique sera la solution et que le PV doit en faire partie.

Didier Michaud

La vie de l'association

Si vous avez rencontré des problèmes ou si vous connaissez des personnes ayant rencontré des problèmes pour :

- Le raccordement ERdF (lors du raccordement ou du changement de devis suite à la loi Nome)
- Le paiement des factures par EDF OA
- Le déplacement du Consuel,

... merci de nous remonter toutes les informations possibles afin que nous ayons un maximum de données sur ces sujets : contact@gppep.org et litige@gppep.org

Nous recherchons des personnes pour nous aider à organiser des réunions locales et des visites sur le thème du photovoltaïque ou des énergies renouvelables. N'hésitez pas à nous envoyer un mail avec vos idées ou des propositions.

Le GPPEP sera présent à

- « la France de Ferme en Ferme » du 23 au 24 Avril à Campbon (44)
- la Foire d'Avignon du 23 Avril au 1^{er} Mai avec les points Infos Énergie
- la Journée des ENR le 1^{er} mai à Rognac (13340)

Le GPPEP était présent :

- au salon Écobat à Paris (75)
- à la semaine du développement durable à Saint Sébastien sur Loire (44)

Création d'un groupe banque afin d'engager une discussion avec les banques pour la création d'une offre spécifique au photovoltaïque sur le format du livret vert proposé par le GPPEP. Si vous voulez y participer ou si vous connaissez des personnes créant des offres de prêt merci de vous rapprocher de contact@gppep.org

AG 2011

Après examen des divers sites proposés, l'Assemblée Générale du GPPEP se tiendra à Nantes le Samedi 18 Juin dans les locaux d'Abalone.

Voici le programme :

- Vendredi après-midi : visite de l'usine Systovi suivie d'un restaurant
- Samedi matin : Assemblée Générale
- Samedi après midi : visite du bâtiment Abalone à énergie positive, ainsi qu'essais de véhicules électriques (dont la Tesla)
- Dimanche : visite de Nantes ou promenade sur la côte

Vous recevrez prochainement un mail afin de pouvoir vous inscrire aux différentes activités.

Thomas Fournaise

Les dons

Suite à de très longs mois de discussions, le GPPEP a été reconnu « d'intérêt public » par les impôts. Il sera donc possible de déduire 66% des dons au GPPEP. Il est paradoxal de constater que nous n'avons pas obtenu le statut « d'intérêt général » car nous aidons nos adhérents.

Roger Zenss, Trésorier

La concertation sur le photovoltaïque : analyse des nouveaux décrets

Comme vous l'avez vu, les décrets modifiant les tarifs d'achat et mettant en place les quotas de volume sont parus. Bien que ces décrets soient sans effet sur les contrats existants, ils indiquent clairement la direction que le gouvernement prend vis-à-vis des énergies renouvelables : le financement minimum !

Concernant l'analyse de ces décrets, la grille des tarifs d'achat a été modifiée en profondeur avec une baisse généralisée de 20% et des appels d'offres obligatoires au dessus de 100kWc.

Type d'installation		Tarif d'achat initial prévu dans le nouveau dispositif	
Résidentiel	Intégration au bâti	[0-9kWc]	46 c€/kWh
		[9-36kWc]	40,25 c€/kWh
	Intégration simplifiée au bâti	[0-36 kWc]	30,35 c€/kWh
		[36-100 kWc]	28,83 c€/kWh
Enseignement ou santé	Intégration au bâti	[0-9kWc]	40,60 c€/kWh
		[9-36kWc]	40,60 c€/kWh
	Intégration simplifiée au bâti	[0-36kWc]	30,35 c€/kWh
		[36-100kWc]	28,85 c€/kWh
Autres bâtiments	Intégration au bâti	[0-9kWc]	35,20 c€/kWh
	Intégration simplifiée au bâti	[0-36kWc]	30,35 c€/kWh
		[36-100kWc]	28,85 c€/kWh
Tout autre type d'installation		[0-12 MWc]	12,00 c€/kWh

Un simulateur est disponible ici : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/simulateur-photovoltaique>
 Pour bénéficier du tarif intégré au bâti, il faut que les panneaux assurent l'étanchéité et qu'ils ne dépassent pas de plus de 6cm (jusqu'au 31/12/2011) et de 2cm à partir du 1^{er} Janvier 2012.
 Attention, c'est le donneur d'ordre (le particulier) qui est responsable de la déclaration des critères d'intégration et non l'installateur.

En plus de la baisse des tarifs d'achat, des corridors ont été mis en place sur les volumes de manière à ce que le tarif s'ajuste tous les trimestres en fonction des installations raccordées. En cas de dépassement des cibles, les tarifs d'achat des nouveaux contrats seront baissés plus rapidement. Le gouvernement français s'aligne enfin sur le modèle allemand mais avec une différence de taille : les objectifs visés sont minimalistes !!!
 100 MWc par an pour les particuliers alors qu'au quatrième trimestre 2010 ce sont 95 MWc qui ont été installés ! En restant sur cette base (ce qui serait étonnant) le tarif d'achat baisserait de 33% en un an. Il est inimaginable que les prix de matériel baissent à ce rythme. Le gouvernement veut donc limiter le photovoltaïque.

Puissance crête cumulée des installations souhaitant bénéficier du tarif d'intégration au bâti et situées sur des bâtiments à usage principal d'habitation pour lesquelles une demande complète de raccordement a été effectuée durant le trimestre	% de baisse
supérieure à 65 MWc	9,5
supérieure à 55 MWc et inférieure ou égale à 65 MWc	7,5
supérieure à 45 MWc et inférieure ou égale à 55 MWc	6,0
supérieure à 35 MWc et inférieure ou égale à 45 MWc	4,5
supérieure à 25 MWc et inférieure ou égale à 35 MWc	3,5
supérieure à 15 MWc et inférieure ou égale à 25 MWc	0,026
supérieure à 5 MWc et inférieure ou égale à 15 MWc	0,015
inférieure ou égale à 5 MWc	0,000

Pendant 3 semaines, le tarif d'achat du trimestre en cours ne sera pas connu, le temps que les données soient consolidées. Il sera donc difficile pendant cette période de faire des démarches ...

Mais où vont les cotisations ?

De décembre à février, le GPPEP a été présent aux différentes réunions de travail avec les représentants du gouvernement pour participer à la concertation sur l'avenir du photovoltaïque. Ces déplacements ont un coût, que le GPPEP prend en charge tout naturellement grâce aux cotisations des adhérents.

Notre présence, même si elle n'a pas abouti à l'acceptation de toutes nos propositions sur le photovoltaïque résidentiel, nous permet d'être désormais considérés comme un acteur incontournable de la filière et ainsi de pouvoir continuer notre action de défense et d'accompagnement des particuliers.

En 2010, les cotisations ont permis de financer la présence du GPPEP dans les différentes manifestations, les salons (Salon de l'habitat sain à Nantes, Eco cité à La Roche-sur-Yon, Ecobat à Marseille), les foires (Avignon, Bordeaux, Dax, Mont de Marsan), sans oublier les nombreuses conférences et présentations.

Et déjà se profile notre 2^{ème} Assemblée Générale qui, le 18 Juin 2011, sera notre prochain poste de dépense (location de la salle, réception des adhérents, repas de l'AG), et nous espérons vous y voir nombreux. Je rappelle à ce sujet à tous nos adhérents qui ne l'ont pas encore fait de procéder au plus vite (avant le 18 avril conformément aux statuts) à leur réinscription 2011, pour être en mesure de voter le renouvellement du Conseil d'Administration. Nous vous rappelons que les adhésions sont valables pour un an. Toute cotisation payée après le 1^{er} septembre est valable pour la fin de l'année et l'année suivante.

Un lien permet de le faire facilement : à partir de la page d'accueil de notre site web : <http://gppep.org> , après s'être identifié dans l'espace Adhérent, suivre le lien «Renouvellement de votre adhésion ».

Nous devons nous mobiliser plus que jamais suite aux récentes mesures, contraires au développement des énergies renouvelables, prises par le gouvernement. Le GPPEP continuera avec encore plus d'enthousiasme et de détermination à rassembler les particuliers producteurs d'énergie photovoltaïque, à les aider dans leurs démarches et dans le suivi de leur projet pour un avenir propre.

Le GPPEP n'existerait pas sans tous ses adhérents. Nous avons besoin de vous.

Le trésorier

La gestion des litiges

La cellule litige du GPPEP a été mise en place pour répondre aux difficultés que rencontrent les producteurs ou futurs producteurs.

Le GPPEP n'apporte qu'un conseil et n'a ni la vocation, ni la possibilité, d'assister les membres juridiquement. Dans ce cas, les personnes nous contactant sont renvoyées sur les collectifs régionaux, quand ils existent, vers leur assistance juridique ou les services consommateurs, ainsi que la DDPP (ex DGCCRF).

Sous la coordination de Joël Mercy, elle est amenée à traiter les cas les plus divers. Face au nombre croissant de litiges, Régis Isambert a intégré la cellule, suivi de Dominique Chipot en décembre 2010 et de François Hablizig. Pour le seul mois de janvier 2011, pas moins de 30 cas différents ont été traités, du plus basique (annulation de commande) au plus compliqué (malfaçons, crédit, etc.).

Contact : litige@gppep.org

Le guide du GPPEP pour mener à bien son projet est disponible.

N'hésitez pas à le diffuser autour de vous.

http://doc.gppep.org/GPPEP-guide_comment_mener_son_projet_photovoltaique.pdf

Dominique